

**DOSSIER**

P 2

Retenues collinaires à vocation agricole, vers un schéma de conciliation ?

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT  
DES LACS DE LAFFREY  
ET DE PETICHET P 5

CONTRAT DE RIVIÈRES  
GRESSE, DRAC, LAVANCHON P 6

RNR  
DES ISLES DU DRAC P 8

CONTRAT DE RIVIÈRES  
ROMANCHE P 10

EDF ET LA CLE,  
PARTENAIRES POUR DES  
PROJETS DURABLES P 12



## Édito

La CLE Drac-Romanche conforte son rôle d'instance de médiation par l'organisation de nouveaux débats, tel celui qui s'ouvre sous la forme d'un « Comptoir de l'Eau » autour des retenues collinaires à vocation agricole.

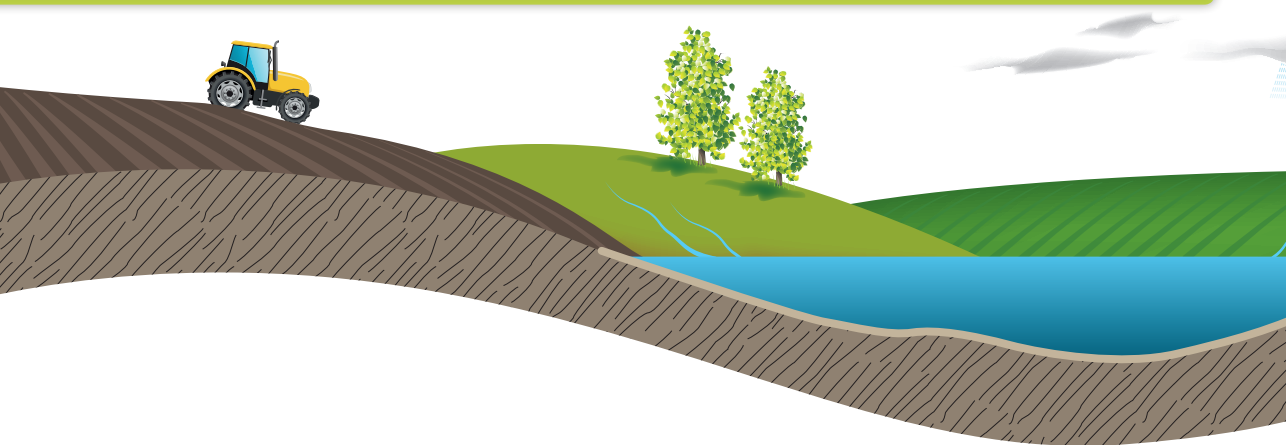
À travers son journal InfoClé et son site Internet en cours de refonte [www.drac-romanche.com](http://www.drac-romanche.com), la CLE contribue aussi à valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre des deux contrats de rivières Drac et Romanche et de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac.

Plus largement, le rôle des supports de communication de la CLE est de promouvoir les projets durables soutenus par les acteurs de l'eau en Drac et Romanche. J'invite donc tous nos partenaires à les utiliser largement pour faire connaître leurs actions.

*Charles Galvin  
Président de la CLE du Drac et de la Romanche*

# RETENUES COLLINAIRES

## VERS UN SCHÉMA DE CONCILIATION DES USAGES ?



*À ce jour, la question des retenues collinaires à vocation agricole ne s'est pas posée avec acuité en Drac et Romanche, puisque le territoire ne compte encore aucun ouvrage. Soucieuse d'anticiper tout conflit d'usage, la CLE souhaite néanmoins que les acteurs de l'eau se penchent sur la question. À cette fin, elle a organisé le 5 juin 2012 à Echirolles un « Comptoir de l'eau » sur le sujet. Au-delà de cette première démarche, la CLE vise un objectif concret : créer pour les retenues à vocation agricole un schéma de conciliation des usages, à l'instar du schéma élaboré en 2011 pour les retenues d'altitude sur la fabrication de neige de culture.*

### De quoi parle-t-on ?

Les retenues collinaires sont des plans d'eau situés généralement en fonds de terrains vallonnés. Elles captent en période excédentaire les eaux pluviales, éventuellement un ruisseau permanent ou temporaire. La restitution des

eaux stockées est réalisée en période d'étiage.

On distingue les retenues collinaires à vocation agricole, principalement destinées à l'irrigation, objet de cet article, et les retenues d'altitude, situées aux abords des domaines skiables, destinées à la production de neige de culture. Le législateur utilise le terme de « retenues de substitution pour l'irrigation », par lequel il entend les « retenues d'eau, à des fins exclusives d'irrigation, remplies seulement en période de hautes eaux, et en substitution de prélèvements effectués en période estivale ».

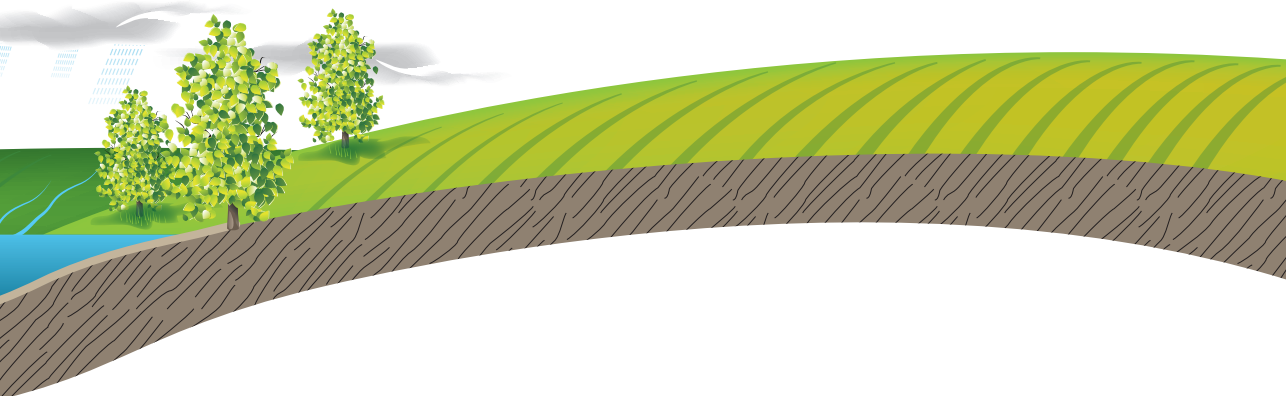
Sur le plan de la conception, notons trois types de retenues aux impacts environnementaux très

différenciés : les retenues « au fil de l'eau », réalisées dans le lit même du cours d'eau ainsi transformé en plan d'eau, les retenues « en dérivation » situées en dehors du cours d'eau qui les alimente et les retenues alimentées par ruissellement sans prélèvement sur un cours d'eau.

La multiplication des retenues collinaires est motivée par les modifications climatiques engendrant des étiages sévères. Ces ouvrages sont donc porteurs d'enjeux économiques importants. Ils sont également sources de tensions potentielles, notamment en raison de leurs conséquences environnementales, et font souvent l'objet de recours.



# À VOCATION AGRICOLE :



## Retenues d'altitude : la CLE a ouvert la voie de la conciliation

Les « Schémas de conciliation de la production de neige de culture avec la ressource en eau et les autres usages » ont été élaborés à l'initiative de la CLE, en partenariat avec le Conseil général de l'Isère et les stations de l'Oisans, du Vercors, de Chartreuse et de Belledonne et avec le soutien de la DATAR (Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale). Cette démarche revêt un caractère

pilote au niveau national. Elle est actuellement reprise en Savoie.

### Chaque schéma est composé de 3 éléments :

- une étude des prélèvements actuels et futurs destinés à la production de neige de culture, réalisée par station dans les massifs de l'Oisans, du Vercors, de Belledonne et de Chartreuse

- une analyse des enjeux économiques autour de chaque domaine skiable
- un guide permettant de préciser les projets de retenue d'altitude et d'établir leur dossier de demande d'autorisation ou de déclaration.

**L'objectif :** coordonner les projets de retenues d'altitude et éviter les risques de manque d'eau ou de destruction de milieux ou d'espèces de grande valeur. Avec ces Schémas, l'État, les communes, les stations et la CLE du Drac et de la Romanche disposent d'un bon socle de travail commun pour apprécier la compatibilité des projets de retenues avec l'intérêt à long terme du territoire.



Les schémas ont été présentés le 6 Décembre 2011 à Hôtel du Département de l'Isère par Charles GALVIN, Président de la CLE et Vice-Président du Conseil général de l'Isère, Christian PICHOU, Vice-Président du Conseil général de l'Isère (au centre) en présence de Jean-Pierre CHOMIENNE Commissaire à l'Aménagement des

Alpes, DATAR (à gauche) et de Jean-Pierre VICHIER-GUERRE, Président de Domaines skiabiles de France Isère Drôme (à droite).



© B. Rivière

# LA FRAPNA PREND POSITION



## Un « Comptoir de l'eau » pour lancer le débat en Drac et Romanche

Sur le thème « Retenues collinaires à vocation agricole : enjeux économiques et environnementaux » le Comptoir de l'eau organisé par la CLE le 5 juin 2012 a mis en présence la Chambre d'Agriculture de l'Isère, la FRAPNA et la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt), qui anime un groupe de travail régional sur les retenues collinaires. Les échanges ont été éclairés par l'expérience de la Chambre d'Agriculture de la Loire, département qui compte 450 retenues collinaires à vocation agricole. Les irrigants du territoire étaient invités à assister au débat.

La synthèse des échanges est disponible sur le site : [www.drac-romanche.com](http://www.drac-romanche.com).



*En 2007, puis en 2011, la FRAPNA a arrêté une position sur les retenues collinaires, fruit de la contribution de ses trois réseaux Eau, Agriculture et Montagne. En voici une synthèse (on trouvera l'intégralité de la position sur le site [www.frapna.org](http://www.frapna.org)).*

Pour la FRAPNA, un projet de retenue collinaire doit respecter la Directive Cadre sur l'eau, les dispositions du SDAGE (notamment 6A 11 et 12), et préserver le fonctionnement naturel des cours d'eau et ses espèces patrimoniales (écrevisses, poissons, batraciens, ...). Tout projet de retenue sur un bassin versant doit être précédé d'une étude portant sur le bilan de la quantité de la ressource en eau et des besoins sur le bassin versant. Un projet de retenue collinaire ne doit pas conduire à une extension de l'irrigation intensive mais à la substitution d'une source par une autre (un des critères d'aide de l'Agence de l'eau).

La FRAPNA proscrie (à l'instar du SDAGE) les retenues dans le lit mineur des cours d'eau et, à plus forte raison, les retenues successives dans ce même lit. Elle propose de préserver des têtes de bassin et préconise la fixation pour chaque bassin versant d'un seuil limite quantitatif et qualitatif de retenues. Elle demande la réalisation systématique d'une étude écologique du site qui serait envoyé sous la retenue, et l'interdiction de tout prélèvement d'eau dès que le débit naturel passe en dessous d'un certain seuil (débit réservé).

La FRAPNA considère que le seuil de déclaration de 3 ha issu de la Loi sur l'Eau de 2006 est trop élevé et devrait être abaissé à 1000 m<sup>2</sup>, tout à l'opposé du projet de décret concocté par le gouvernement précédent (voir colonne précédente).

## Que dit la réglementation ?

### La réalisation de retenues collinaires est régie par :

- le décret n° 2006-881 du 17 juillet 2006 modifiant le décret n° 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la Nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration, en application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau
- le décret n° 94-354 du 29 avril 1994 relatif aux zones de répartition des eaux

### Le législateur distingue en particulier :

- les plans d'eau, permanents ou non, dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha, soumis à autorisation,
- et les plans d'eau dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha, soumis à déclaration.

### Vers un assouplissement des procédures ?

Un projet de décret rédigé au printemps 2012 a déclenché l'inquiétude des protecteurs de l'environnement. Il relève le seuil à partir duquel les retenues de substitution pour l'irrigation sont soumises à autorisation, qui passe à 350.000 m<sup>3</sup> (soit 7 ha pour 5 m de profondeur). Par ailleurs, il augmente les prélèvements possibles en zone de répartition des eaux (ZRE) où la ressource est déficitaire par rapport aux besoins. Pour l'heure, le devenir de ce texte reste incertain.

# DERNIÈRE PHASE DU SCHÉMA DE RESTAURATION DES LACS DE LAFFREY ET PETICHET

Le SIADI aura engagé au total 3 M€ depuis 2004 pour rénover le réseau de collecte des eaux usées et le SIALLP 100 000€ pour le volet agricole. Une recherche active de financement conduite par le SIALLP avec le concours de la CLE a rendu le projet possible.

## De multiples usages

Alimenté par le ruisseau des Moulins, le lac de Petichet se déverse dans le lac de Laffrey, lequel se déverse dans la Romanche. Les lacs sont le support d'usages variés : pêche, voile, baignade, nautisme, alimentation en eau potable et hydroélectricité.

## Une nécessaire concertation

Dès 2004, les lacs présentent une qualité des eaux inquiétante, due à une pollution domestique et agricole. Les premiers travaux de réhabilitation lancés en 2005 portent sur le secteur de Petichet. À la même période, le SIALLP et la CLE engagent l'élaboration d'un schéma de restauration et de gestion des lacs. Finalisé en 2006 à l'issue d'une concertation entre les communes, le SIADI, les agriculteurs, le Conseil général de l'Isère et EDF, il comprend 3 volets : gestion de la cote du lac, réhabilitation du réseau pour éviter le débordement des stations de relevage, limitation des pollutions agricoles.

## La mise en œuvre

De 2008 à 2010, le SIADI réalise la liaison entre les stations de relevage de la Bergogne et des Josserands et remplace les pompes. Le SIALLP crée une piste d'accès aux Josserands longeant un Espace Naturel Sensible (ENS) en concertation avec le Conseil général de l'Isère et les riverains du lac.

Le bouclage du réseau a débuté en avril 2012 sous maîtrise d'ouvrage SIADI. Plus direct, le nouveau tracé emprunte la départementale pour relier Cholonge et Laffrey en gravitaire. Les derniers travaux permettront de relier les Josserands à la Plage en évitant l'ENS et de créer un réseau gravitaire Cholonge-Josserands qui supprimera la portion dégradée passant près du ruisseau.

## Le volet agricole sera réalisé en 2012

Une étude menée en 2008 par la Chambre d'Agriculture de l'Isère a révélé une pollution agricole sur le ruisseau des Moulins. Les fumières concernées seront mises aux normes par le SIALLP avec l'aide financière des agriculteurs, du SIALLP, d'EDF (projet CLE 2012) et de l'Agence de l'Eau.



De gauche à droite : **Claude Zucchetti** (Cholonge) Président du SIALLP, Vice-président de la CLE et du SIADI, **Bernard Meckler**, (Saint-Théoffrey) et **Philippe Faure** (Laffrey) Vice-présidents du SIALLP

**SIALLP** : Syndicat intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet

**SIADI** : Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Drac Inférieur

## Repères

**1974** : les communes de Laffrey, Cholonge et Saint Théoffrey créent le SIALLP

**1974 à 1980** : le SIALLP crée un réseau d'assainissement collectif, géré par le SIADI

**2006** : un schéma de restauration des lacs voit le jour sous l'impulsion de la CLE

**2008** : le SIALLP et le SIADI mettent en œuvre le schéma

**Réseaux communaux (SIALLP)** : 14,5 km

**Réseaux de transit (SIADI)** : 9,4 km, 1,1 km de refoulement, 4 stations de relevage

**Partenaires financiers** : Région Rhône-Alpes, Conseil général de l'Isère, Agence de l'Eau RM&C, EDF, CC de la Matheysine, communes de Cholonge, Laffrey et Saint-Théoffrey, fonds parlementaires



# LE SIGREDA, UN ACTEUR DE LA GESTION DE L'EAU

## COMPÉTENCES MULTIPLES

*Créé en 2005 pour être la structure porteuse du Contrat de rivières Gresse, Lavanchon, Drac aval pour 15 communes, le SIGREDA a pris en 2006 la compétence du SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif. En 2008, l'Agence de l'Eau RM&C et la Région Rhône-Alpes valident le Contrat de rivières Gresse, Lavanchon, Drac aval. En 2009, la démarche du Contrat de rivières et le périmètre du SIGREDA s'étendent au bassin du Drac pour compter aujourd'hui 71 communes (cantons de Mens, de Clelles, de la Matheysine, de Corps, du Valbonnais). La même année, le SIGREDA devient gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac.*

Depuis, le SIGREDA prépare le dossier définitif du Contrat de rivières sur son grand périmètre, dont l'agrément est attendu pour 2013. Ce dossier définira les grands objectifs d'action pour 2013-2019 et regroupera les fiches actions. A cette fin, une étude, engagée en février 2012 pour une durée d'un an, porte sur la fonctionnalité écologique et les risques naturels du bassin versant du Drac. Elle doit définir les grands enjeux de gestion du transport solide, de la ripisylve, de la préservation et de la restauration écologique des milieux aquatiques.

## MUTUALISATION ET COLLABORATION ENTRE COMMUNES

Le SIGREDA porte la réalisation de 19 schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable pour le compte des communes. Ces outils incontournables permettent d'améliorer les connaissances de leur patrimoine lié à l'eau pour une meilleure planification des travaux nécessaires.

Début 2011, les communes ont décidé d'étendre leur travail en

commun à la protection des périmètres de 115 captages d'eau potable. Le SIGREDA a guidé administrativement et techniquement 32 communes pour la constitution de 6 groupements de commande. Les captages de 70 communes seront en règle à l'issue d'une procédure administrative d'une durée de 2 et 3 ans.

## LES TRAVAUX EN RIVIÈRE

*La gestion des berges, du lit des cours d'eau et de leur boisement, est un des objectifs du Contrat de rivières Gresse, Lavanchon, Drac aval.*

Depuis 2010 et jusqu'en 2013, des travaux de restauration sont mis en œuvre afin :

- d'augmenter la capacité du lit de la Gresse en cas de crue : dégagement des arches de ponts, coupe de la végétation dans le lit de la rivière,
- de conforter les berges et supprimer les gros arbres qui pourraient bloquer le passage de ponts ou arracher les berges,

- d'augmenter les possibilités de divagation de la Gresse dans son lit et remettre des bras en eau pour améliorer la diversité des milieux,
- de renouveler la végétation vieillissante des berges.

Les zones prioritaires de la Gresse et du Lavanchon ont été traitées et la démarche devrait être étendue aux affluents du Drac dans le cadre de l'extension du Contrat de rivière.

▼ La Gresse à Vif.



## Repères sur le SPANC...

**1992** : la loi sur l'eau donne aux collectivités la compétence assainissement non collectif (ANC)

**2006** : le SIGREDA prend la compétence SPANC

**2009** : le SIGREDA prend la compétence réhabilitation des installations ANC

**Novembre 2010** : recrutement d'une technicienne SPANC

**Printemps 2012** : réalisation de 14 chantiers de réhabilitation d'installations ANC

**Été 2012** : nouvelle campagne auprès d'usagers volontaires pour une nouvelle vague de chantiers en 2013

## RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

*Le SPANC du SIGREDA compte 53 communes (cantons de Corps, de Mens, de Clelles, de Monestier de Clermont et de la Matheysine). 2000 installations sont concernées et 350 diagnostics par an sont réalisés en moyenne.*

Le SIGREDA est également compétent depuis 2009 pour la réhabilitation des installations d'ANC non conformes. Il fait ainsi bénéficier aux usagers des aides de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse et de la Région Rhône-Alpes accordées dans le cadre du Contrat de rivières.

Le rôle du SIGREDA, maître d'ouvrage des chantiers :

- il choisit les entreprises et passe des marchés groupés aux tarifs négociés,

- il signe une convention avec les particuliers pour valider leur engagement,
- il paie l'entreprise, perçoit les subventions et fait payer le reliquat à l'usager,
- il assure le suivi de chantier avec le maître d'œuvre.

Deux de ces chantiers ont fait l'objet d'une journée d'information « le SIGREDA sur le terrain » organisée pour les élus et les agents des communes du SIGREDA. Elle s'est tenue le 14 mars à Saint-Martin de la Cluze.

*Chantier de réhabilitation d'une installation > d'assainissement autonome d'une salle de réception à Saint-Martin de la Cluze*

## LA RIVIÈRE RACONTÉE AUX ÉCOLIERS

La sensibilisation à la protection des ressources naturelles est un des objectifs du volet Communication du Contrat de rivières Gresse, Lavançon, Drac aval. Le SIGREDA a fait appel à une association d'éducation à l'environnement, le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) Vercors pour organiser les actions de sensibilisation. Cette année, chacune des 17 classes du bassin de la Gresse a pu profiter de 5 sorties de découverte des différents usages de l'eau en amont et en aval de la rivière, du cycle de l'eau et du fonctionnement d'une rivière. Un appel à projets a été lancé pour la rentrée 2012-2013.

*Sortie pédagogique à Vif v*



# LA RÉSERVE NATURELLE DES ISLES DU DRAC



## La RNR c'est

- 35 habitats différents organisés en une mosaïque complexe de biodiversité
- 396 espèces animales
- 594 espèces végétales

## L'UNE DES PLUS GRANDES RÉSERVES NATURELLES RÉGIONALES

*Créée en juillet 2009, la Réserve couvre une zone de 15 km le long du Drac pour un total de 804 ha environ.*

Suite à la mobilisation du territoire, la décision de classement du site a été prise par le Conseil Régional Rhône-Alpes, après consultation du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. En phase avec l'objectif du SAGE du Drac et de la Romanche, elle contribue à la protection des milieux

aquatiques et à l'organisation de la fréquentation de la rivière. Elle a été motivée par une volonté de remise en eau du Drac pour la sécurisation du site et la gestion des milieux naturels, qui abritent de nombreuses espèces patrimoniales à protéger.

Le secteur de la Réserve est compris entre le barrage de Notre-Dame-de-Commiers et le Pont Lesdiguières (Pont-de-Claix). Elle concerne

9 communes, 3 intercommunalités et comprend des terrains privés et publics. La gestion de la Réserve a été confiée au SIGREDA. Le Comité consultatif réunit l'ensemble des acteurs concernés par la Réserve. Il se réunit au moins 3 fois par an. Deux personnes assurent la gestion concrète du site : rédaction d'un plan de gestion, les suivis et études, surveillance du site et missions de pédagogie.

## UNE NÉCESSAIRE SURVEILLANCE DES INFRACTIONS

*La Réserve Naturelle a pour rôle la protection et la gestion des milieux naturels. Parce qu'il est important que cet outil soit adapté au mieux au contexte, chaque Réserve établit une réglementation spécifique, qui prend en compte les caractéristiques du territoire.*

Actuellement, la quasi-totalité du site est interdite d'accès par arrêté préfectoral depuis 1996, bien avant la création de la Réserve. Seule une zone de terrasse surélevée est accessible à Chasse-Barbier. Afin de faire respecter la réglementation pour la protection de l'environnement, une surveillance du site est en place. Cette mission de surveil-

lance, assurée par le personnel de la Réserve, est réalisée conjointement avec les autres services de police de l'environnement (ONF, ONCFS, ONEMA et gendarmerie) et également les gardes-pêche et gardes-chasse locaux volontaires dans la démarche.



## LA REMISE EN EAU DU DRAC, UN OBJECTIF MAJEUR DU SAGE ET DE LA RÉSERVE

*Engagé dès les années 90, le projet de remise en eau du Drac aval vise à rétablir la connexion hydraulique entre Drac et Romanche. Les très faibles débits réservés actuels (1,5m<sup>3</sup>/s à 3m<sup>3</sup>/s), ne permettent pas au Drac de rejoindre la Romanche au niveau de Jarrie. Ce projet rassemble depuis plus de 10 ans l'ensemble des acteurs de l'eau et du territoire.*

La Régie des Eaux de Grenoble (REG) exploite le site de Rochefort, inclus dans la réserve, et qui alimente en eau potable l'ensemble des habitants de Grenoble. En 2009, la ville de Grenoble et la Régie des Eaux de Grenoble font part de leur inquiétude quant à l'impact de la remise en eau sur la qualité de l'eau potable pompée au niveau du puits le plus proche du Drac, le PR4.

Le rétablissement de la connexion hydraulique entre Drac et Romanche ramènerait des écoulements permanents au droit de ce puits. À cet

endroit, le Drac est asséché 300 jours par an sur 5 km depuis 40 ans.

Portée par la CLE et associant notamment la Ville de Grenoble et la REG, une étude sur l'inventaire des sources de pollutions chroniques du Drac est lancée en 2011. Cette étude conclut à l'absence d'impacts significatifs de la remise en eau sur les sources de pollutions existantes. Un second volet de cette étude a démarré début 2012. Il est axé sur les pollutions accidentelles. Les résultats sont attendus pour l'été 2012.

Un hydrogéologue agréé a été désigné par l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes fin 2011, à la demande de la CLE, afin de statuer sur la question de la remise en eau et de son impact sur l'eau potable. Ses premières conclusions ont été présentées lors d'une réunion organisée par la CLE le 28 mars 2012. Cet expert a émis un avis favorable sous réserve de la réalisation d'un essai longue durée organisé en trois

périodes de six mois consécutifs. Cet essai devra être encadré très strictement par un protocole de suivi dont la définition sera élaborée dans le courant de l'été 2012 par un groupe technique réunissant tous les acteurs de ce dossier.

L'objectif est d'enclencher l'essai dès que possible. Les résultats permettront de statuer définitivement sur la possibilité de remise en eau du Drac tout en préservant la qualité de l'eau potable.



En 2011, de nombreuses infractions ont été constatées, la plus importante étant l'accès au site, et ce malgré l'interdiction préfectorale, souvent accompagné de dépôts de déchets et de feux de camps pouvant se propager. La circulation des véhicules tout terrain quant à elle engendre de nombreux dégâts sur des milieux sensibles, sans

parler du dérangement occasionné par le bruit.

Suite à une campagne d'information menée pendant les deux premières années suivant la création de la Réserve en 2009 (information directe sur le terrain, presse, réunions publiques...), la verbalisation a été mise en place en août 2011.

Une diminution des infractions a été constatée. Afin de ne pas perdre le bénéfice de ces efforts, la surveillance se poursuivra sur le long terme afin d'obtenir un niveau de fréquentation compatible avec les enjeux du site.

## UN CONTRAT DE RIVIÈRE PORTÉ PAR LE SACO

*Après 4 ans d'études, de réflexions et plusieurs dizaines de réunions, le comité de rivière Romanche a approuvé à l'unanimité son Contrat de rivière le 27 février 2012 dans les locaux Romanche-Énergies d'EDF à Gavet.*

Il prévoit que 109 M€ d'investissements seront consacrés à la Romanche et ses affluents au cours des 6 prochaines années. Cette décision intervient au moment où

plusieurs aménagements d'envergure s'engagent, notamment les ouvrages pour prévenir les inondations de la Moyenne et Basse Romanche du SYMBHI ou encore la nouvelle centrale hydroélectrique Romanche-Gavet d'EDF. Les deux projets comprennent un important volet environnemental.

## MERCI À TOUS !

*La spécificité d'un Contrat de rivière réside dans son rôle fédérateur entre les différentes institutions publiques et privées, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une véritable politique de bassin.*

Dans ce contexte, de très nombreux acteurs, élus, responsables et techniciens, se sont associés pour assurer l'équilibre écologique et la bonne gouvernance de cette rivière : État, Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche, collectivités territoriales et locales, usagers de l'eau,

Parc National des Écrins, conservatoires, fédérations et associations de protection des milieux aquatiques et de l'environnement... et enfin les partenaires techniques et financiers : services de l'État, Agence de l'Eau RM&C, Régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, Conseils généraux de l'Isère, de la Savoie et des Hautes Alpes. Qu'ils soient tous ici remerciés pour leur précieuse contribution !

## LE SACO ÉLARGIT SES COMPÉTENCES ET SON ÉQUIPE

*Le SACO regroupe 23 des 40 communes du bassin versant de la Romanche.*

Il s'est doté depuis 2012 de la pleine compétence assainissement collectif, de la collecte au traitement des eaux usées et d'une compétence à la carte en matière d'assainissement non collectif. Un technicien SPANC

(Service Public d'Assainissement Non Collectif) a rejoint le technicien assainissement collectif. L'enjeu est de taille : les travaux d'assainissement collectif inscrits au Contrat de rivière sous maîtrise d'ouvrage SACO s'élèvent à 32 millions d'euros.

## AVANCEMENT DU PROJET MOYENNE ET BASSE ROMANCHE DU SYMBHI



*Le coût des travaux du projet Séchilienne – Moyenne et Basse Romanche du SYMBHI est estimé à 24.5 M€ HT.*

Ce projet intégré vise la protection des zones urbanisées entre Livet-et-Gavet et Champ-sur-Drac contre une crue centennale de la Romanche, la mise en œuvre de la parade hydraulique de court terme des Ruines de Séchilienne, la revalorisation environnementale de la rivière et des milieux associés, ainsi que le développement des usages et des loisirs liés à l'eau. Les enquêtes publiques nécessaires au projet ont eu lieu début 2012. Les études de projet, présentées en mars et avril 2012, ont recueilli l'assentiment général des acteurs du territoire. Les procédures réglementaires devraient aboutir sur l'obtention des arrêtés préfectoraux nécessaires au dernier trimestre 2012, pour un démarrage des travaux début 2013.

# ROMANCHE : APPROUVÉ !

## TRAVAUX EN COURS SUR LE BASSIN VERSANT ROMANCHE

**Des travaux d'assainissement sont en cours sur le plateau matheysin,** sous la maîtrise d'ouvrage du SIADI (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Drac Inférieur) et du SIALLP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet). Il s'agit de créer un réseau gravitaire d'eaux usées de Cholonge aux Josserands, en remplacement de la conduite en mauvais état qui passait près du ruisseau des Moulins (cf. page 5).

**Les travaux de confortement de la protection hydraulique de la décharge Pechiney Bâtiment, en aval du hameau de Gavet, sont terminés depuis début mai 2012.**

Environ 250 mètres linéaires de sabots d'enrochements ont été repris, dont les quelques 80 mètres qui avaient fait l'objet de désordres lors de la crue de la Romanche de mai 2008. L'objectif était de protéger la berge et d'éviter l'emport et la remise en mouvement par les crues de déchets anciens, conformément à l'arrêté préfectoral de 1996, qui prescrit à l'exploitant le suivi et l'entretien de cet ouvrage.

### La restauration de la Réserve Naturelle du Luitel,

sur la commune de Séchilienne, débute également sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général de l'Isère. Depuis 30 ans, les eaux de la tourbière souffrent d'une augmentation de la concentration en sels, liée au salage de la route de Chamrousse, qui entraîne une perte de biodiversité et un risque de déclassement de la première réserve naturelle de France. Les travaux consistent à remettre le ruisseau du Luitel dans la tourbière et à créer une plateforme de récupération des eaux de voirie sur un linéaire de 3 km. Cette action a été retenue dans le cadre de l'appel à projets CLE/EDF 2012.



©Rio Tinto

©Carole Desplandue

## Repères

### Février 2012

Approbation du dossier du Contrat de rivière par le Comité de rivière Romanche

### Mars 2012

Dépôt du contrat pour examen auprès des services de l'État, des Conseils régionaux, des Conseils généraux et de l'Agence de l'Eau RM&C

### Juillet 2012

Présentation du contrat au Comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée

### Automne 2012

Présentation du dossier au Comité technique régional Rhône-Alpes

### Début 2013

Signature du Contrat

### 2012-2018

Mise en œuvre du programme d'actions du Contrat de rivière (150 fiches actions, 60 maîtres d'ouvrage)

## PARTENAIRES POUR DES PROJETS DURABLES

Acteur majeur de la CLE, EDF-Unité de Production Alpes souhaite soutenir les projets durables avec les acteurs engagés dans la gestion de l'eau. Une convention a été signée pour 3 ans le 2 février 2011 par Charles Galvin, Président de la CLE et Michel Vogien, Directeur de l'UP Alpes d'EDF. Elle se traduit par un appel à projets annuel. Le Secrétariat de la CLE examine les dossiers, son bureau exécutif les sélectionne et les transmet à EDF. Après étude, EDF finance les projets éligibles jusqu'à 50 %.



### Les 5 thèmes prioritaires :

- sécurisation de l'alimentation en eau potable
- résorption des foyers dispersés de pollution du Drac et de la Romanche
- restauration, entretien et mise en valeur des berges
- développement économique et touristique lié à l'eau
- formation et information sur la gestion de l'eau et la vie de la rivière

### LES ACTIONS RETENUES

#### EN 2011

- **Saint-Maurice en Trièves** : installation d'une micro-turbine sur le réseau d'AEP et de vannes à flotteur sur le réservoir d'eau chlorée
- **Fédération de pêche** : suivi thermique des eaux des cours d'eau en tête de bassin versant (55 stations)
- **Bourg d'Oisans** : travaux de réhabilitation de la source de la Fare -> ZOOM p.13
- **Saint-Jean de Vaulx** : création de réseaux (transit et collecte) et d'une station de traitement des eaux usées pour améliorer la qualité des eaux du ruisseau de Vaulx
- **La Mure** : valorisation des berges de la Jonche
- **La Motte Saint-Martin** : travaux sur le réseau d'assainissement et d'AEP
- **Saint-Laurent en Beaumont** : travaux de maillage et de renforcement du réseau d'AEP pour limiter les pénuries d'eau potable
- **Club Alpin Français (Saint-Christophe en Oisans)** : réhabilitation du refuge Châtelleret (eau potable, assainissement, énergie, déchets)
- **SIERG** : création d'un kiosque de l'eau
- **SIALLP** : travaux sur le réseau d'assainissement (fin du schéma de restauration des lacs de Laffrey et Petichet)
- **Saint-Pierre de Mésage** : renouvellement et extension du réseau d'AEP
- **Cholonge** : création d'un bâtiment d'accueil du public, organisation du travail des moniteurs de voile
- **Drac Nature** : préservation des zones humides (veille, inventaire faune et flore, animation, sensibilisation)
- **Pont-de-Claix** : restauration et entretien du cours d'eau, sensibilisation de divers publics
- **La Motte d'Aveillans** : renouvellement du réseau AEP, mise en séparatif du réseau d'eaux usées
- **AAPPMA de La Mure** : sensibilisation des scolaires
- **SIVIG** : création d'un réservoir AEP pédagogique
- **Susville** : travaux sur le réseau d'AEP

## LA RÉHABILITATION DES SOURCES DE LA FARE À BOURG-D'OISANS (ACTION 2011)

La principale conduite d'adduction de Bourg d'Oisans chemine sur plusieurs km en zone de montagne difficile d'accès et parfois avalancheuse, d'où les risques de rupture et des délais d'intervention de plusieurs jours en cas d'incident.

La commune a réhabilité la station de la source de la Fare, hors d'usage, qui datait de 1973. Les travaux ont porté sur l'armoire électrique, les ballons anti-béliers, les 2 pompes, la modification du raccordement entre le réservoir et la station de pompage, le compteur, la télésurveillance.



^ En haut, l'ancien équipement.  
En bas, le nouveau matériel.

### Fiche action

**Contrat de rivière :** Romanche

**Thème :**  
Sécurisation de l'alimentation en eau potable

**Mise en œuvre :**  
2<sup>nd</sup> semestre 2011

**Budget :** 92 400 € HT

**Montant de l'aide demandée :**  
46 200 € HT

**Autres financeurs :**  
Conseil général de l'Isère 20%,  
Agence de l'eau 10%, commune 20%.

## EN 2012

- **Saint-Jean d'Hérans** : création de deux stations de traitement des eaux usées
- **Drac Nature** : pédagogie sur les trames bleue et verte (prolongement de l'action 2011)
- **Communauté de Communes de l'Oisans** : restauration du Courbarey, résorption de foyers de pollution
- **FRAPNA** : exposition itinérante sur la Romanche
- **Pont-de-Claix** : création d'un spot de biodiversité
- **Laffrey** : renforcement du pompage dans le lac de Laffrey dans le cadre du schéma de restauration des lacs
- **Saint-Martin de Clelles** : création d'une station de traitement des eaux usées
- **Conseil général de l'Isère** : travaux de préservation de la réserve du Luitel
- **SIALLP** : mise aux normes de bâtiments d'élevage (cf. page 5)
- **Saint-Guillaume** : maillage du réseau d'eau potable
- **SIERG** : kiosque de l'eau (suite de l'action 2011)
- **Vizille** : valorisation du patrimoine hydraulique
- **SIGREDA** : confortement et valorisation des berges de la Gresse, animations pédagogiques
- **Pierre-Châtel** : étude préalable à une station de traitement des eaux usées
- **Fédération de pêche** : suivi thermique des eaux des cours d'eau (suite de l'action 2011)

## Notez le calendrier de l'appel à projets 2013 !

- **15 septembre 2012** : date de remise des dossiers des porteurs de projets au Secrétariat de la CLE
- **Jusqu'au 30 octobre 2012** : analyse des dossiers
- **Novembre 2012** : sélection des projets par le Bureau Exécutif de la CLE
- **Décembre 2012** : transmission à EDF
- **Janvier 2013** : réponse d'EDF et mise en oeuvre

Plus d'informations sur [www.drac-romanche.com](http://www.drac-romanche.com)



## LE CHANTIER ROMANCHE GAVET D'EDF

*Jour après jour, les usagers de la RN91 peuvent constater l'avancement du projet Romanche Gavet, le plus gros chantier hydraulique actuellement développé par EDF en France.*

EDF a engagé en 2011 ce projet considérable sur le bassin de la Romanche. D'ici 2017, un nouvel ouvrage, entièrement souterrain, remplacera les six centrales hydrauliques actuellement installées sur la rivière. Le nouvel ouvrage permettra d'augmenter sensiblement la production d'électricité d'origine renouvelable. En effet, les six centrales existantes produisent 405 millions de kWh en moyenne chaque année, le nouvel

aménagement, lui, produira 560 millions de kWh (soit l'équivalent de la consommation résidentielle d'une ville de plus de 220 000 habitants), et donc 155 millions de kWh de plus (soit 60 000 habitants de plus). Romanche-Gavet participera ainsi concrètement à l'atteinte de l'objectif que s'est fixé la France d'augmenter ses modes de production d'énergies renouvelables.

Le projet Romanche-Gavet a par ailleurs été pensé pour réduire au maximum les impacts de la production hydroélectrique sur l'environnement et contribuer à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants : impact paysager du démantèlement ou de la réhabilitation, amélioration des milieux

aquatiques (franchissement piscicole), installations hydroélectriques souterraines.

Inscrit dans le SAGE du Drac et de la Romanche, le projet contribue à l'atteinte des engagements contenus dans la « Convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques » signée en juin 2010 par EDF dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.



## LA MAISON ROMANCHE-ÉNERGIES

*Pour accompagner la réalisation des chantiers Romanche-Gavet, EDF a construit un bâtiment basse consommation sur la commune de Livet-et-Gavet.*

Ce bâtiment baptisé « Maison Romanche-Énergies » accueillera pendant toute la durée des travaux, les équipes du Centre d'Ingénierie Hydraulique d'EDF qui travailleront sur le chantier. A la fin du chantier, la Maison Romanche-Énergies reviendra à la commune de Livet-et-Gavet.

de gauche à droite >  
Christophe Sibieude,  
Charles Galvin  
et Brigitte Locatelli



## WWW.DRAC-ROMANCHE.COM

La nouvelle version du site internet commun aux bassins Drac et Romanche et de la RNR des Isles du Drac. Romanche est en ligne.

Vous y retrouverez les relevés de décision de la CLE, les dates des prochaines réunions ou encore les renseignements concernant l'eau sur votre territoire. Le site fait aussi une large place aux actions mises en place dans le cadre des contrats



## BRIGITTE LOCATELLI SUCCÈDE À CHRISTOPHE SIBIEUDE

*Brigitte Locatelli succède à Christophe Sibieude au Secrétariat de la CLE, fonction qu'elle assurera avec l'appui d'Aurélie Campoy, chargée de mission, et de Sylvie Garcia-Bariani, assistante. Après 9 ans passés à ce poste, Christophe Sibieude vogue vers de nouvelles aventures dans le monde de l'édition.*

Directrice du Syndicat d'aménagement du Trièves depuis 2001, Brigitte Locatelli a porté la mise en œuvre du schéma directeur du Trièves puis son intégration au SCOT de la région grenobloise ainsi qu'un Agenda 21 reconnu au niveau national. Précédemment directrice d'une communauté de communes avec une compétence adduction et distribution d'Eau potable, elle retrouve cette thématique en intégrant la CLE.

*« Je suis ravie d'intégrer l'équipe de la CLE, au moment où le SAGE est en révision. C'est un outil de planification qui correspond bien à mon souhait et mes compétences en matière de développement des projets et d'aménagement du territoire, comme par exemple la remise en eau du Drac aval. »*

## PUBLICATIONS

### Les indicateurs de l'Observatoire de l'eau sont parus !

Au total, moins de 20 indicateurs ont été publiés pour suivre l'avancement de la mise en œuvre du SAGE et évaluer la progression de la gestion de l'eau sur le territoire.

Ce premier rendu est présenté dans deux documents : une synthèse qui permet un aperçu rapide de la gestion de l'eau en Drac et Romanche et un autre qui présente les détails des données collectées et leur analyse.

### Comprendre les avis de la CLE

La CLE est consultée sur des projets d'aménagement liés à la ressource en eau. Son Bureau, après étude des dossiers, rend un avis qui est ensuite rendu public et transmis aux personnes concernées.

Pour mieux comprendre toute les étapes de cette démarche, la CLE a publié « Eau et aménagement du territoire : Le président de la CLE est consulté par le Préfet de l'Isère », distribué à tous les membres de la CLE.



Découvrez ces publications sur [www.drac-romanche.fr](http://www.drac-romanche.fr)



## COLLOQUE EAU, GOUVERNANCE ET CITOYENNETÉ

Lors du colloque organisé par la Régie des Eaux de Grenoble le 9 mars 2012, plusieurs actions concrètes initiées par la CLE ont été exposés aux 200 participants du colloque dans le cadre d'une table-ronde consacrée à l'usage partagé de la ressource.

En présence de Gabriel de Los Cobos, responsable des eaux souterraines de l'État de Genève, Charles Galvin, Président de la CLE Drac-Romanche et Vice-président du Conseil général de l'Isère, a présenté le rôle de la CLE : un parlement pour trouver des solutions.

Luc Puissat, Président du SIGREDA, a présenté le Contrat de rivières Gresse, Lavanchon, Drac aval et ses

actions ainsi que la RNR des Isles du Drac et son objectif de remise en eau du Drac aval.

Claude Zucchetti, Président du SIAALP, a exposé le rôle essentiel de la CLE dans la limitation des pollutions agricoles et domestiques et la restauration de lacs de Laffrey et Petichet.

Michel Vogien, Directeur de l'UP Alpes EDF, a présenté la convention qui lie EDF et la CLE, pour la sélection et le financement d'actions concrètes en faveur d'une gestion durable de l'eau. Le colloque s'est poursuivi par une visite du site de captage des eaux de la REG à Rochefort, précédée de la signature symbolique du Pacte d'Istanbul par les représentants des collectivités présentes.

## UN MYSTÈRE DE MOINS !

Le 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2012, l'Association Drac Nature propose de venir découvrir les tourbières de Saint-Théofrey.

Ces milieux représentent seulement 3% du territoire français et pourtant ils favorisent en Europe pas moins de 50% de la biodiversité ! De plus, leurs sols ont la particularité de conserver les traces des variations climatiques, comme des « archives » du paysage. Venez découvrir les mystères des tourbières, et prendre connaissance à cette occasion de l'avancement des travaux d'assainissement qui seront

présentés par le SIALLP. Balades, jeux, conférences..., découvrez le programme complet sur : [dracnature.eklablog.fr](http://dracnature.eklablog.fr)



## LA CLE DRAC-ROMANCHE, UNE ASSEMBLÉE AU SERVICE DE L'EAU

**Collège des usagers, des propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations**

- Electricité de France, UP ALPES, Drac
- Electricité de France, UP ALPES, Romanche
- Chambres de Commerce et d'Industrie de Grenoble, des Hautes-Alpes et de la Savoie
- Chambres d'Agriculture de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Savoie
- Chambres des métiers de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Savoie
- Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA)
- Ligue de Protection des Oiseaux de l'Isère (LPO)
- Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Isère
- Union fédérale des consommateurs « Que choisir Isère »
- Fédération départementale des chasseurs de l'Isère
- UNICEM Rhône-Alpes
- Comité départemental de l'Isère de canoë-kayak
- Arkema et Perstrop, représentant l'Association des industriels utilisateurs des cours d'eau
- Association Isère Drac Romanche
- Fédération EAF des producteurs d'électricité indépendants
- Association Drac nature

**Collège des représentants des collectivités territoriales**

- Conseil régional Rhône-Alpes
- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Conseil général de l'Isère
- Conseil général de Savoie
- Conseil général des Hautes-Alpes
- Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (La Métro)
- Communauté de communes de Corps, des Deux-Alpes, de la Mathesine, de l'Oisans, du Sud Grenoblois, du Trièves, des Vallées du Valbonnais
- Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (SACO)
- Syndicat d'eau Saint-Luce Côtes de Corps
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Jonche (SIAJ)
- Syndicat intercommunal d'assainissement des lacs de Laffrey et Petichet (SIALLP)
- Syndicat intercommunal du Lavanchon
- Syndicat intercommunal d'assainissement du ruisseau de Vaulx (SIARV)
- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG)
- Syndicat de la Gresse, du Drac et de leurs affluents (SIGREDA)
- Syndicat Intercommunal des eaux de Vif-Le Guamiribel-Lanchâtre (SIVIG)
- SIVOM de Monteynard-Avignonet
- Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)
- Communes d'Allemont, Bourg-d'Oisans, Grenoble, La Mure, La Motte d'Aveillans, Le Pont-de-Claix, Lavalens Saint-Colomban-des-Villards, Saint-Pierre-de-Mésage, Seyssins, Vaulnaveys-le-Haut, Vif, Vizille

**Collège des représentants de l'État et des établissements publics**

- Préfecture de l'Isère
- Préfet du Rhône, préfet coordonnateur de bassin
- Préfecture de la Savoie
- Préfecture des Hautes-Alpes
- DDT de de l'Isère
- DREAL Rhône-Alpes
- DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Direction de l'Agence de l'eau RM&C
- Délégation territoriale départementale de l'Isère de l'Agence régionale de la santé
- Service départemental de l'Office National de l'Eau et du Milieu Aquatique (ONEMA) de l'Isère
- Parc national des Écrins

**InfoClé** publication de la Commission locale de l'eau Drac-Romanche - Tirage : 2600 ex. N°12, Juin 2012

**Directeur de la publication :**  
Charles Galvin,  
**Président de la Commission  
Locale de l'Eau**  
**Éditeur :** CLE du Drac et de  
la Romanche

**Rédaction :** Les personnels de la CLE,  
de la RNR, du SIGREDA, du SACO et des  
contrats de rivières, MC Myard,  
M. Sauget, Jacques Pulou.  
**Mise en page :** polartgraphic.fr  
**Maquette :** J'article  
**Impression :** Imprimerie des Eaux-Claïres



**Images :** Les personnels de la  
CLE, de la RNR, du SIGREDA, du  
SACO et des contrats de rivières,  
Biosphotos, P.Engelmann,  
MC Myard, Rio Tinto, ADIDR,  
Régie des Eaux de Grenoble,  
C. Desplanque, B. Rivoire